

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1565 - 14 février 1991 - 5,5 F

D 1565 AMÉRIQUE LATINE: LA CLAR MISE SOUS TUTELLE

C'est en février 1989 qu'un grave conflit a surgi entre la Confédération latino-américaine des religieux (CLAR) et les instances romaines du Vatican (cf. DIAL D 1436). Avec ses 104.899 religieuses et 43.318 religieux - chiffres officiels de 1989 - la CLAR représente une force religieuse des plus importantes de l'Eglise catholique. Le conflit s'était fixé sur le problème de la Bible dans les milieux populaires et sur l'élection d'une religieuse au secrétariat général.

Cette fois, c'est l'assemblée générale de la CLAR se tenant à Mexico du 19 au 28 février 1991 qui est mise sous tutelle, avec la nomination d'un délégué du pape et par la modification des modalités statutaires d'élection des cinq membres de la présidence de la CLAR. Cette nouvelle mesure d'extrême gravité s'inscrit dans la perspective de la longue lettre du pape Jean-Paul II envoyée à tous les religieux d'Amérique latine le 29 juin 1990.

Ci-dessous dossier sur cette nouvelle affaire appelée à avoir d'importantes répercussions dans la vie de l'Eglise catholique en Amérique latine.

Note DIAL

1. Communiqué du président de la CLAR en réponse à la demande des cardinaux Hamer et Ratzinger (8 juillet 1990)

Par lettre du 3 mai 1990 (que je n'ai pu avoir en mains que le 25 juin dernier), la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique me prie d'accueillir la demande adressée à ce même dicastère par la Congrégation pour la doctrine de la foi le 27 mars de cette année.

La requête est la suivante: que je procède à "une acceptation publique du "jugement doctrinal" du Saint-Siège" sur le projet parole et vie, "pour qu'elle soit publiée dans le "Bulletin CLAR" et communiquée à toutes les Conférences de religieux" d'Amérique latine.

Comme chrétien et religieux c'est de plein gré que j'accepte et confesse publiquement ce que j'ai toujours cru dans mon cœur, ressenti dans mon esprit et cherché à réaliser dans mes tâches, à savoir:

- a) que la lecture de la Sainte Ecriture doit se faire dans la ligne herméneutique arrêtée par le Concile Vatican II dans la constitution dogmatique "Dei Verbum" (n° 7-10 et 12), c'est-à-dire conformément à la tradition et au magistère de l'Eglise;
- b) que la vision de l'histoire et du salut doit correspondre au dessein de Dieu (cf. DV 2);
- c) que l'étude de la Sainte Ecriture doit tenir compte de la place centrale et de l'importance de la personne du Christ et de son mystère pascal (cf. DV 4);
- d) que la lecture de la Sainte Ecriture ne peut se dispenser de la réalité ecclésiale de peuple de Dieu présentée dans la constitution "Lumen gentium" au n° 9;

e) que les textes de l'Ancien Testament doivent être abordés à la lumière du Nouveau et qu'il ne faut pas seulement proposer un combat contre l'oppression extérieure mais aussi contre le mal intérieur;

f) que, dans la lecture biblique, les thèmes et les commentaires ne doivent pas être orientés exclusivement vers des problèmes sociaux, mais doivent tenir compte des questions religieuses exprimées dans les textes bibliques, qui constituent de soi une part substantielle de la révélation divine.

Buenos-Aires, le 8 juillet 1990
Luis Coscia, président de la CLAR

2. Lettre du cardinal Hamer, préfet de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, au Père Luis Coscia, président de la CLAR, sur la mise sous tutelle de la prochaine assemblée générale de la CLAR à Mexico, du 19 au 28 février 1991 (23 janvier 1991)

Prot. n. SpR 818/90

Estimé Père Luis,

Cette Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique a été, en de nombreuses occasions, saisie des préoccupations du Saint-Père concernant la CLAR et résultant des informations transmises par nombre d'évêques d'Amérique latine, à l'occasion de leur visite "ad limina", ainsi que celles fournies par quelques dicastères de la Curie romaine.

C'est pourquoi le Saint-Père a voulu entendre le point de vue des supérieurs et supérieures généraux des Instituts de vie consacrée les plus répandus en Amérique latine (1), et a jugé nécessaire de prendre des décisions afin que tous les intéressés (Saint-Siège, évêchés locaux, communautés religieuses) puissent réfléchir ensemble et agir ensemble, en esprit de profonde communion ecclésiale, pour assurer un meilleur apport de la CLAR à la vie et à l'action des religieux et religieuses en Amérique latine.

Le 19 de ce mois, la Secrétairerie d'Etat a, dans une lettre Prot. N 450/91/RS, communiqué à cette Congrégation les décisions prises par le Saint-Père dans ce but, que nous vous transmettons en votre qualité de président de la CLAR:

1. Pour les élections aux différentes charges de la présidence de la CLAR (scrutins prévus durant la réunion de février prochain à Mexico), des normes spéciales devront être adoptées, en dérogeant ainsi, pour cette fois, aux normes statutaires actuelles (voir annexe).

2. Les participants de l'assemblée générale de Mexico devront, en esprit de filiale docilité au Souverain Pontife qui doit être le propre de tous les religieux, accueillir l'évêque religieux que le Saint-Père voudra bien désigner comme son délégué, avec la mission d'accompagner la CLAR durant l'assemblée générale de Mexico et dans ses activités à venir.

Le nom de l'évêque religieux sera communiqué avant l'assemblée de février prochain (2). Parallèlement seront communiquées les facultés reconnues par le Saint-Père au délégué en question.

3. Le document "Tendances actuelles de la vie religieuse en Amérique latine", publié récemment, et qui est présenté comme un possible "instrument de travail" pour

[1] Rencontre à Rome le 10 janvier 1991, sur invitation de la Congrégation pour les religieux (NdT).

[2] Il s'agit de Mgr Héctor Julio López Hurtado, salésien âgé de 49 ans, vicaire apostolique d'Ariari en Colombie (NdT).

l'assemblée, devra être révisé et complété à la lumière des nombreux documents du Magistère pontifical sur cette matière.

4. Les théologiens qui collaborent d'une manière ou d'une autre avec la CLAR devront obtenir les approbations prévues par les statuts de la CLAR (cf. art. 29, § 4).

Les publications de la CLAR, en premier lieu celles revêtant un caractère doctrinal, moral ou pastoral, devront recevoir l'approbation de l'Ordinaire du lieu conformément aux statuts (cf. art. 6) et, pour l'heure, "donec aliter provideatur" (3), elles devront être soumises à l'approbation du délégué pontifical auprès de la CLAR.

Et pour compléter la communication de la lettre du 24 septembre 1990, je peux vous assurer que, pour les travaux de la prochaine assemblée de la CLAR, le représentant de cette Congrégation sera Son Excellence Monseigneur Francisco Javier Errazuriz, secrétaire de la même Congrégation.

Je suis certain que tous les intéressés accueilleront en esprit d'obéissance filiale au Saint-Père ces dispositions qui entendent seulement assurer un meilleur développement à une institution qui a été promue par le Saint-Siège pour aider les religieux et religieuses en Amérique latine à vivre et à travailler en profonde communion avec le Vicaire du Christ et avec les évêques que "l'Esprit-Saint a placés pour régir la Sainte Eglise de Dieu".

Je profite de l'occasion pour vous exprimer ma religieuse estime dans le Seigneur.

Annexe à l'office n. SpR 818/90

NORMES POUR LES ÉLECTIONS prévues durant l'assemblée générale de la CLAR à Mexico (février 1991)

Chaque électeur, sur un unique bulletin de vote, écrira cinq noms, soit un nom pour chacune des charges à pourvoir. Après le vote une liste sera établie portant les noms de tous les candidats retenus et qui auront reçu l'approbation du supérieur général respectif ou de la supérieure générale respective.

Cette liste sera envoyée à la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique. Celle-ci, tout en tenant compte de la liste en question (4), nommera ensuite librement les personnes qu'elle jugera les plus aptes à chacune des cinq charges à pourvoir, c'est-à-dire le président, les trois vice-présidents et le secrétaire.

Au Vatican, le 19 janvier 1991

3. Lettre du président de la CLAR aux Conférences nationales de religieux et religieuses d'Amérique latine (28 janvier 1991)

Soeurs et frères très chers,

Que l'espérance et la paix soient toujours en nos coeurs.

Je vous écris à l'heure où l'humanité subit une de ses plus grandes humiliations à cause de la guerre injuste et cruelle du Golfe persique. Cette lettre est probablement la dernière que je vous envoie comme président de la CLAR, étant donné que nous sommes à moins d'un mois de la fin de ce service.

Ma lettre a pour but de porter à votre connaissance les récentes mesures prises par le siège apostolique envers la CLAR. Le 24 courant, le Nonce apostolique en Argentine,

[3] "Jusqu'à ce qu'il en soit disposé autrement" (NdT).

[4] Dans le texte: "teniendo presente la mencionada lista" (NdT).

Mgr Ubaldo Calabrosi, m'a remis une communication de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, qui était arrivée par fax et datée du 23 janvier. Je vous fais parvenir cette communication en vertu de laquelle la prochaine assemblée de la CLAR est placée sous intervention, avec dérogation aux normes statutaires arrêtées pour les élections aux différentes charges de la présidence de l'organisme. D'autres décisions sont également communiquées concernant la même assemblée et l'avenir de la CLAR.

Comme fils que nous sommes de l'Eglise catholique, celle que nous aimons de tout notre coeur et dans laquelle nous voulons persévérer en toute fidélité, les trois vice-présidents de la CLAR et moi-même reconnaissons publiquement l'autorité suprême du pape Jean-Paul II dans l'Eglise et recevons dans la sérénité les décisions qu'il a cru opportun de prendre pour notre organisme. Je suis sûr que toutes les présidentes et tous les présidents des conférences nationales partagent notre sentiment.

A ce point des événements, il me semble opportun de dire que nous aurions vivement désiré que le Saint-Père ait eu l'occasion d'entendre aussi le jugement et le discernement des conférences nationales de la vie religieuse en Amérique latine et de la CLAR elle-même, en tant que corps ecclésiaux.

Nous devons également faire savoir que cette mesure extrême nous semble bien différente du soutien manifesté par d'innombrables supérieures et supérieurs provinciaux et généraux, de nombreux évêques et plus d'un nonce apostolique, par une partie considérable de religieuses et de religieux, par plusieurs organismes d'Eglise et par des laïcs hommes et femmes: un soutien manifesté en de nombreuses occasions et de diverses manières envers la tâche accomplie par la CLAR au cours des années passées. Toutes ces personnes ont reconnu la volonté, pour les conférences nationales et pour la CLAR, de rester fidèles à leur vocation évangélique, au magistère de l'Eglise et au charisme propre à chacune des familles religieuses. Elles ont relevé les efforts de communion intra-ecclésiale et avec l'ensemble du peuple de Dieu. Elles ont en particulier vérifié le chemin parcouru dans le souci de fidélité au concile Vatican II, à Medellín et à Puebla, aux fondatrices et fondateurs, aux Constitutions rénovées et au choix prioritaire des pauvres.

Nous pensons qu'il aurait aussi été possible de trouver des canaux mieux appropriés pour un dialogue ecclésial et évangélique, ce qui aurait permis d'éviter cette grave mesure, car d'une certaine manière elle affecte la validité même des lois et des statuts approuvés par l'Eglise pour un meilleur fonctionnement de ses organismes et de la vie des membres du peuple de Dieu.

Je voudrais maintenant vous donner mon sentiment personnel.

Si la vie religieuse ne vit pas profondément le mystère de la communion ecclésiale, qui est en même temps mystère de la Croix, elle n'est plus alors la vie religieuse de l'Eglise. La communion ne peut que reposer sur la vérité et la justice. Mais celles-ci ne peuvent par elles-mêmes permettre la communion, laquelle naît en définitive de l'amour miséricordieux pleinement manifesté dans la mort et la résurrection de Jésus. C'est ce chemin que la CLAR, en dépit de ses failles, a cherché à suivre. Que la vie religieuse parvienne, dans l'avenir, à vivre une communion ecclésiale profonde!

Si la vie religieuse en Amérique latine ne s'applique pas à vivre radicalement sa raison d'être dans l'Eglise et dans le monde, si elle s'accommode aux circonstances sociales et ecclésiales du moment, elle ne sera plus alors que du sel qui a perdu sa saveur. La force de la vie religieuse réside dans ses racines prophétiques. Un prophétisme qu'elle partage sans aucun doute avec l'ensemble du peuple de Dieu. Mais on ne peut évidemment être une personne consacrée si ce n'est grâce à une intense passion du Royaume et de l'annonce de la Bonne Nouvelle aux pauvres. Que la vie reli-

gieuse, dans les années qui viennent, n'ait pas d'hésitations quant à sa vocation prophétique dans l'Eglise et en dehors d'elle!

Pour l'Eglise et pour la vie religieuse en Amérique latine, l'heure historique que nous vivons est un véritable *kairos* (5). L'exigence de la nouvelle évangélisation est le défi le plus exigeant des prochaines années pour l'ensemble de la vie religieuse et des conférences nationales. Religieuses et religieux, jeunes et anciens, faibles et forts, conservateurs et progressistes: ouvrons-nous à cette heure de l'Esprit!

Je dirai, pour finir, que monte de mon coeur une immense reconnaissance envers Dieu pour tout le bien qu'il nous a généreusement accordé durant ces trois années de service de l'Eglise à travers la CLAR. Je sais que ce sont là aussi les sentiments des trois vice-présidents.

Nous tenons également à remercier de leur affection fraternelle, de leur compréhension, de leur fidélité et de leur solidarité, tant et tant de religieux d'Amérique latine ainsi que les directions des conférences nationales.

L'Esprit du Seigneur guide son Eglise et la vie religieuse. Que notre fidélité et et notre espérance ne défailent jamais!

Avec mon affection fraternelle.

Luis Coscia
président de la CLAR

(5) Mot grec signifient "le temps favorable", "l'heure de grâce"... (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)